

Les haies communales vont être classées et protégées

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue s'est réuni sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon, pour prendre les décisions suivantes.

Finances locales. La dotation de fonctionnement de l'État sera finalement de 109.356 €, en baisse de 1 % par rapport à 2020. Par ailleurs, les bases d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti ont connu une diminution liée à des exonérations concernant des personnes de condition modeste, ce qui entraîne une baisse des recettes fiscales de cette taxe. La commune s'est trouvée également confrontée à des dépenses imprévues avec le changement de deux pneus d'un tracteur de l'atelier et celui d'une pièce électronique du tractopelle, tandis que des matériels vieillissants donnent des signes d'inquiétude.

Haies communales. Toutes les haies communales seront mises en Espace boisé classé (EBC) ; leur arrachage sera donc interdit et leur coupe réglementée avec déclaration préalable en mairie. Les haies communales

disparues seront replantées et les exploitants concernés seront reçus. Un modèle de charte sera par ailleurs proposé aux propriétaires et exploitants des haies non communales. D'ici la fin juin, seront repérés et signalés à Niort agglo les éléments de patrimoine remarquable que l'on souhaiterait protéger dans le cadre du PLUi.

Habitat. Les projets de construction d'habitat, privés ou publics, envisageables sur la commune doivent être recensés. Une réunion de travail avec Niort agglo est prévue.

Participation citoyenne. Le dispositif déjà mis en place à La Monge et à Château-Gaillard sera étendu à La Marchadelle avec les signatures de cinq voisins référents. Les habitants des autres quartiers intéressés par ce dispositif sont invités à se faire connaître en mairie.

Tables de pique-nique. L'association Arbre a commandé des tables de pique-nique à installer au lavoir et sur le site de la Figère. Les tables ont été livrées à l'atelier municipal et leur installation pourra être organisée.